

Le Pays des 7 rivières s'engage pour l'énergie et le climat



Pour les risques naturels comme pour la précarité énergétique, le Pays et ses communautés de communes ont un rôle à jouer pour protéger, prévoir, anticiper les risques pour la population. Des réflexions et actions sont déjà engagées depuis des années sur ces thématiques et se poursuivent avec le projet de Plan Climat Energie Territorial.

Parallèlement, le développement de filières locales et de productions d'énergie sur le territoire permet d'améliorer à la fois notre impact environnemental et notre dynamisme économique, et ce sont des pistes intéressantes pour augmenter notre autonomie énergétique. Car notre dépendance aux énergies fossiles est actuellement forte, malgré de nombreuses ressources locales.

Ce Plan Climat est l'occasion de faire un bilan de notre situation actuelle, et présenter à tous les acteurs locaux les vulnérabilités sur lesquelles nous devons être vigilants et les atouts sur lesquels nous pouvons rebondir.



Edwige EME, Présidente du Pays des 7 Rivières

Pourquoi le Plan Climat Energie Territorial du Pays des 7 Rivières ?

Depuis l'ère industrielle, la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter, et nous constatons des hausses de températures sans précédent. Les prévisions de la communauté scientifique pour les années à venir sont assez pessimistes et laissent imaginer un futur très perturbé.

Sur le Pays des 7 Rivières, de nombreuses activités, économiques ou de loisirs, sont dépendantes des conditions climatiques : agriculture, sylviculture, activités de plein air, chasse et pêche, production hydroélectrique, etc. L'augmentation des contrastes saisonniers (canicules et sécheresses, tempêtes) peut donc avoir des répercussions importantes sur le territoire.

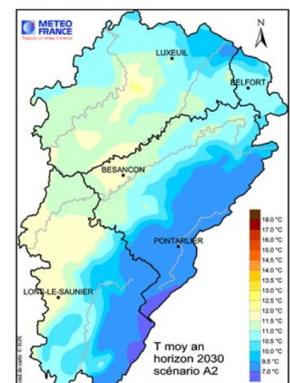
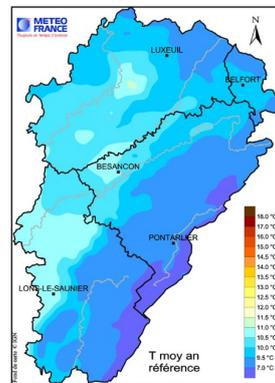
De l'échelle mondiale à l'échelle locale, les pouvoirs publics ont défini des objectifs et des outils pour lutter et s'adapter au changement climatique. La Région Franche-Comté vise ainsi pour 2020 : une réduction de 20% des consommations totales d'énergie, une réduction de 20% des émissions de GES (gaz à effet de serre) et une production d'énergie d'origine renouvelable à hauteur de 32% des besoins énergétiques du territoire.

Localement, la Région et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) accompagnent les territoires à la réalisation de leur Plan Climat Energie Territorial, outil de diagnostic et de planification énergétique permettant de rassembler tous les acteurs locaux pour partager le bilan et planifier un futur moins rigoureux.

Evolution des températures locales

Moyenne actuelle

Prévision 2030



Source : MétéoFrance, scénario A2, d'après CESE Franche-Comté

Le Plan Climat du Pays des 7 Rivières : un projet de territoire

Parce que les enjeux sont multiples et que tout le monde est concerné, le Plan Climat Energie Territorial est réalisé pour et avec l'ensemble des acteurs du territoire : institutions, collectivités, acteurs économiques, acteurs associatifs et citoyens du Pays.

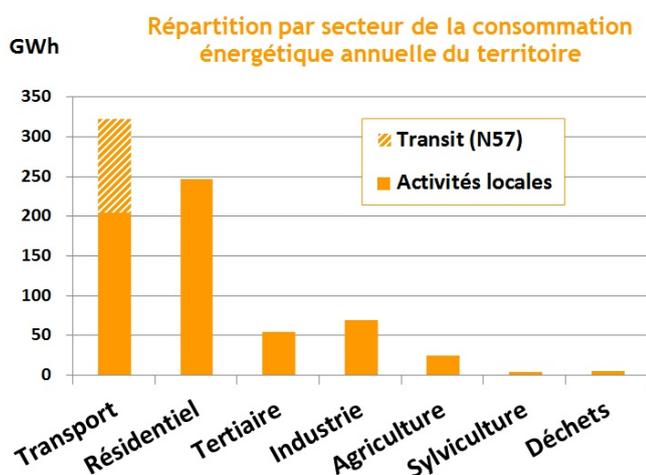
Ce projet se déroule en trois grandes phases : une première phase de diagnostic permettant d'établir un état des lieux local de la situation

actuelle, suivie d'une phase de planification permettant d'élaborer une stratégie et un plan d'actions pour le Pays avec l'aide des collectivités, et des acteurs économiques et associatifs du territoire. La dernière phase est l'application concrète de la stratégie : le passage à l'acte.



Des consommations d'énergie liées à la mobilité et aux bâtiments

Chaque jour, nous consommons de l'énergie pour nous chauffer, nous nourrir, nous déplacer, nous divertir. Ces gestes habituels du quotidien cachent une dépendance forte à l'énergie, qui représente en moyenne près d'un dixième du budget des ménages.



Au total, le territoire consomme chaque année **720 GWh** d'énergie, soit l'équivalent d'environ 62 000 tonnes de pétrole.

Le transport (mobilité des personnes et transport de marchandises) représente à lui seul près de la moitié de cette consommation d'énergie. Un tiers est lié au transit sur la N57, le reste étant presque en totalité **les déplacements individuels en voiture**.

Les bâtiments et activités tertiaires expliquent l'essentiel des autres consommations (**chauffage des particuliers**, administrations, activités commerciales et artisanales).

Les produits pétroliers sont la source majoritaire d'énergie utilisée sur le territoire : la moitié de la consommation totale d'énergie est composée de carburants et de fioul domestique. **Le bois énergie est toutefois très utilisé sur le territoire**, il couvre 40% des besoins de chauffage du parc résidentiel.

Le coût de l'énergie à la charge des ménages

Les deux tiers des consommations d'énergie sont imputables aux ménages : carburant pour se déplacer, et énergie de chauffage et électricité dans les maisons.

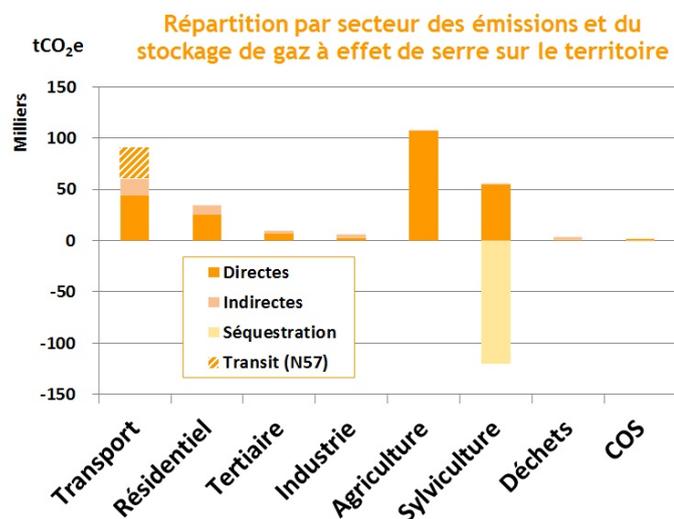
En conséquence, les dépenses énergétiques des ménages sont une lourde charge sur leur budget annuel. Sur le Pays, un ménage débourse en moyenne près de **2 000 € par an pour le chauffage** et l'électricité de son

logement, et **2 400 € pour le carburant** de son véhicule. Cela s'explique par un parc résidentiel ancien (deux tiers des logements ont plus de 30 ans) et une dépendance forte à la voiture pour le travail et l'accès aux commodités.



Des particularités locales qui impactent les émissions de GES

Le bilan des émissions de GES (gaz à effet de serre) du territoire peut-être réalisé à partir des consommations d'énergie et du recensement des autres sources d'émissions.



Le bilan global du territoire s'élève à un peu moins de **200 000 tonnes équivalent CO₂** émises chaque année, car une partie des émissions directes sont compensées par la séquestration de la forêt, qui couvre 45% de la surface du territoire.

Les émissions directes sont en moyenne de **10,7 tonnes équivalent CO₂ par personne**, aux alentours de la moyenne régionale.



L'agriculture produit un tiers des émissions totales, sous forme de méthane et protoxyde d'azote émis par les bovins, les effluents d'élevage et l'épandage d'engrais. Ce résultat n'est pas étonnant puisque près de la moitié du territoire est couvert de sols agricoles.

Le second tiers est émis par le transport, très majoritairement routier : l'axe de transit et la dépendance à la voiture expliquent ces résultats.



Le reste des émissions est partagé entre **le résidentiel (11,3 % des émissions totales)** et les différentes activités économiques.



Ont été prises en compte les émissions directes énergétiques et non énergétiques, ainsi que les émissions indirectes de l'énergie (voir encadré ci-dessous).

Les différentes émissions de GES

Sont pris en compte dans les bilans d'émissions de gaz à effet de serre les 6 principaux gaz responsables des perturbations climatiques à l'échelle mondiale : le CO₂ (dioxyde de carbone), le CH₄ (méthane), le N₂O (protoxyde d'azote) et trois gaz fluorés. Pour simplifier les résultats, ils sont tous exprimés avec la même unité : l'équivalent CO₂.

Nous pouvons distinguer les émissions directes, qui engendrent directement une pollution de l'atmosphère lors de l'activité (combustion des moteurs, vaporisation des engrais) et des émissions indirectes qui ont lieu à un autre endroit mais sont liées à l'activité (pollution des centrales pour produire notre électricité).

Par ailleurs, sont prises en compte les pollutions énergétiques (directement ou indirectement liées aux consommations d'énergie) mais aussi les émissions non énergétiques (digestion des bovins, gestion des effluents d'élevage, engrais, climatiseurs, etc.).

L'absorption de carbone par la photosynthèse des végétaux est également évaluée (nommée séquestration).

Les émissions indirectes des consommables (fabrication des biens que nous importons) n'ont pas pu être évaluées dans le cadre de cette étude.

Remarque : près de 90% des émissions d'origine énergétique sont liées à **l'utilisation des produits pétroliers**. Et malgré la forte utilisation de bois de chauffage sur le territoire et l'existence de foyers anciens, la part des émissions de cette énergie renouvelable ne dépasse pas 2% du bilan global du Pays des 7 Rivières.

La présence de forêt est donc un atout pour le territoire (séquestration et énergie propre) tandis que les déplacements contraints et le chauffage sont une vulnérabilité (dépenses des ménages).

Un potentiel en énergie renouvelable à valoriser

Le territoire du Pays des 7 Rivières possède un potentiel important en énergies renouvelables, en regard de la densité de population du territoire : biomasse forestière et agricole, éolien, hydraulique, solaire ...

Actuellement, la production d'énergie renouvelable sur le territoire s'élève à plus de 115 GWh annuels, soit environ **16% de la consommation totale** d'énergie sur le Pays.

La **principale source de production est le bois**, majoritairement en installations individuelles, même si quelques grosses installations (industrie et collectivités) existent. L'équivalent de 9 000 tonnes équivalent pétrole sont ainsi utilisées chaque année pour produire de la chaleur à partir des ressources en bois.

Dans une moindre mesure, la **méthanisation et la micro-hydraulique** contribuent également à la production locale d'énergie (5 sites sur le territoire).

Il reste une marge de progression sur la biomasse agricole (méthanisation, haies et bois agricoles), le bois énergie (efficacité énergétique des foyers, mobilisation du bois en forêt privée), et des potentiels à valoriser au niveau des ressources éoliennes, solaires et hydrauliques.

Deux projets de parcs éoliens sont en cours sur les communautés de communes de la Bussière et du Val de la Dame Blanche. Ces projets pourraient doubler la production annuelle du territoire.

Enfin, au delà des considérations environnementales, le développement de ces énergies en filière locale serait aussi pourvoyeur d'emplois directs et indirects pour le territoire (bois d'oeuvre, circuits courts, maintenance).

Le développement de ces filières est donc un enjeu transversal pour le Pays des 7 rivières.



Après le diagnostic, la planification ... puis l'action !

Ce diagnostic, réalisé avec l'aide des acteurs du territoire, a permis au Pays des 7 Rivières de définir des orientations stratégiques à court et moyen terme :

- 1. Proposer à la population des alternatives à la voiture**, notamment pour les déplacements domicile-travail, et intégrer la problématique dans les politiques d'urbanisme
- 2. Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat** par un accompagnement de la population sur ces problématiques
- 3. Utiliser au maximum les ressources locales**, en structurant les filières et en développant les partenariats publics/privés

Sur la base du diagnostic et de ces orientations, un plan d'actions à moyen terme, dont un programme triennal, va désormais pouvoir être réalisé avec l'aide, encore une fois, des acteurs locaux volontaires pour s'associer à la démarche territoriale.



Franche-Comté
Conseil régional

